Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D032_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

032/2026 Désignation de deux représentants à Eau du Morbihan

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du Comité Syndical de Eau du Morbihan.
En application des statuts de Eau du Morbihan, la commune d'Arzal fait partie du Collège électoral du périmètre d'Arc Sud Bretagne qui se compose de 26 membres dont :
- 8 membres désignés par le SIAEP de Questembert, soit 2 par communes pour Le Guerno, Marzan, Péaule et Noyal-Muzillac
- 2 membres désignés par chaque commune de Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac et Saint-Dolay.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- ☐ Désigne M. Wanig LE NEVÉ et Mme Servane LE RAY, comme représentants de la Commune d'Arzal à Eau du Morbihan.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.